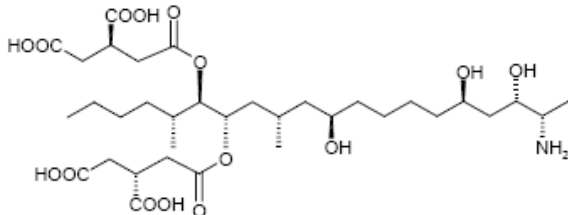




Fumonisines B1

	N° CAS : 116355-83-0	Techniques de détection : High Performance Liquid Chromatography with fluorometric detection
	Classement IARC : Groupe 2B (possibly carcinogenic to humans)	Règlement Européen : 1881/2006
	LD₅₀ : 2730-3800 mg/Kg (Oral, Rat) Lethal Dose 50 : dose de substance causant la mort de 50 % d'une population animale donnée	Règlement Grand Ducaux Associés : Mémorial A n° 176 de 2006
	Origine de la molécule : Fusarium spp. F. <i>verticillioides</i> F. <i>proliferatum</i> F. <i>moniliforme</i>	Remarque : La présence importante de fumonisines est liée à des températures estivales élevées, aggravée par les attaques de pyrale. Les pratiques agronomiques, tels que récolte tardive et durée entre la récolte et le séchage des grains augmente la contamination des grains de maïs. (1)
1) Danger		
Matrice pour plan pluri annuel:		
Maïs (céréales et biscuits) / Nourriture pour bébé contenant des céréales		
Effet néfaste : 3 (car groupe 2B pour le classement IARC) = EN		
Niveau de prévalence à contrôler : 2.5 % (directement lié à l'effet néfaste) = NPC		
Contribution à la contamination : Variable en fonction de la matrice (Voir planification) = C		
2) Prévalence = P	3) Niveau de confiance = NC	4) Intervalle de confiance = IC
Maïs (céréales et biscuits) = 2 Nourriture pour bébé contenant des céréales = 2	Maïs (céréales et biscuits) = 9 Nourriture pour bébé contenant des céréales = 7 5) Nombre d'échantillon calculé : Calcul effectué avec WinEpiscope 2.0 <i>Voir plan pluriannuel</i>	Dépend du calcul de NC Si NC est inférieur à 7 : IC = 90% Si NC est supérieur ou égal à 7 : IC = 95% Maïs (céréales et biscuits) = 95 Nourriture pour bébé contenant des céréales = 95

(1) Rapport AFSSA, Évaluation des risques liés à la présence de mycotoxines dans les chaînes alimentaires humaine et animale, mars 2009